

Groupe SNC-Lavalin inc.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 702 205 \$	1 108 694 \$
Liquidités soumises à restrictions		27 503	54 616
Créances clients		1 254 360	1 106 360
Contrats en cours		836 593	646 019
Stocks		111 374	-
Autres actifs financiers courants		844 727	760 813
Autres actifs courants		274 130	239 263
<b>Total des actifs courants</b>		<b>5 050 892</b>	<b>3 915 765</b>
Immobilisations corporelles :			
Provenant d'I&C		246 098	180 368
Provenant des ICI		-	5 132 027
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	362 336	448 677
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	4	440 809	426 868
Goodwill	5	2 706 068	576 929
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	15	301 071	-
Actif d'impôt sur le résultat différé		395 987	254 421
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		250 769	300 758
Actifs financiers non courants		157 463	201 276
Autres actifs non courants		99 848	335 536
<b>Total de l'actif</b>		<b>10 011 341 \$</b>	<b>11 772 625 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs		2 372 489 \$	2 145 755 \$
Acomptes reçus sur contrats		249 521	226 028
Produits différés		1 149 653	981 584
Autres passifs financiers courants		354 492	411 228
Autres passifs courants		485 429	153 894
Avances liées à des arrangements de financement de contrats		319 321	87 188
Tranche à court terme des provisions		256 392	159 661
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI		7 750	277 392
<b>Total des passifs courants</b>		<b>5 195 047</b>	<b>4 442 730</b>
Dette à long terme :			
Avec recours		348 932	348 733
Sans recours provenant des ICI		530 684	3 536 912
Autres passifs financiers non courants		9 457	125 044
Tranche à long terme des provisions		341 268	257 271
Autres passifs non courants		3 702	737 767
Passif d'impôt sur le résultat différé		265 541	283 925
<b>Total du passif</b>		<b>6 694 631</b>	<b>9 732 382</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		531 460	497 130
Résultats non distribués		2 785 067	1 610 503
Autres composantes des capitaux propres	11	(10 897)	(70 975)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		3 305 630	2 036 658
Participations ne donnant pas le contrôle		11 080	3 585
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>3 316 710</b>	<b>2 040 243</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>10 011 341 \$</b>	<b>11 772 625 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
(NON AUDITÉ)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE  
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2014

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	151 807	497 130 \$	1 610 503 \$	(70 975) \$	2 036 658 \$	3 585 \$	2 040 243 \$	
Résultat net	-	-	1 333 344	-	1 333 344	1 243	1 334 587	
Autres éléments du résultat global	-	-	(8 752)	60 078	51 326	-	51 326	
Total du résultat global	-	-	1 324 592	60 078	1 384 670	1 243	1 385 913	
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	(146 182)	-	(146 182)	-	(146 182)	
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(375)	(375)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	3 567	-	3 567	-	3 567	
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	658	34 330	(7 413)	-	26 917	-	26 917	
Participations supplémentaires ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de Kentz (note 15)	-	-	-	-	-	6 627	6 627	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	152 465	531 460 \$	2 785 067 \$	(10 897) \$	3 305 630 \$	11 080 \$	3 316 710 \$	

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE  
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2013

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	151 069	463 740 \$	1 714 379 \$	(102 686) \$	2 075 433 \$	3 003 \$	2 078 436 \$	
Résultat net	-	-	35 768	-	35 768	616	36 384	
Autres éléments du résultat global	-	-	(1 578)	31 711	30 133	-	30 133	
Total du résultat global	-	-	34 190	31 711	65 901	616	66 517	
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	(139 415)	-	(139 415)	-	(139 415)	
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(34)	(34)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	8 260	-	8 260	-	8 260	
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	738	33 390	(6 911)	-	26 479	-	26 479	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	151 807	497 130 \$	1 610 503 \$	(70 975) \$	2 036 658 \$	3 585 \$	2 040 243 \$	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT**  
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT  
PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

		QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	note	2014	2013	2014	2013
<b>Produits par activité :</b>					
Services		1 030 393 \$	697 056 \$	2 815 785 \$	2 697 611 \$
Ensembles		1 244 289	833 187	3 205 472	3 113 381
O&M		342 636	338 244	1 313 419	1 338 318
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		157 737	194 421	732 640	579 918
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		42 964	61 433	171 446	183 930
		<b>2 818 019</b>	<b>2 124 341</b>	<b>8 238 762</b>	<b>7 913 158</b>
Coûts directs liés aux activités		2 602 985	1 727 056	6 897 933	6 797 331
<b>Marge brute</b>		<b>215 034</b>	<b>397 285</b>	<b>1 340 829</b>	<b>1 115 827</b>
Frais de vente, généraux et administratifs		242 048	225 111	841 415	836 588
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	6A	94 025	55 215	109 859	123 464
Dépréciation d'investissements	6B	28 461	-	28 461	-
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	15	6 693	-	62 543	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz <sup>(1)</sup>	15	24 173	-	36 472	-
Gain sur cessions d'ICI avant impôts	4A	(1 619 490)	(72 996)	(1 615 358)	(72 996)
<b>RAII <sup>(2)</sup></b>		<b>1 439 124</b>	<b>189 955</b>	<b>1 877 437</b>	<b>228 771</b>
Charges financières	7	40 804	43 494	242 596	163 548
Produits financiers	7	(8 700)	(2 977)	(22 788)	(12 869)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>1 407 020</b>	<b>149 438</b>	<b>1 657 629</b>	<b>78 092</b>
Impôts sur le résultat		260 043	56 808	323 042	41 708
<b>Résultat net</b>		<b>1 146 977 \$</b>	<b>92 630 \$</b>	<b>1 334 587 \$</b>	<b>36 384 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>					
Actionnaires de SNC-Lavalin		1 146 645 \$	92 537 \$	1 333 344 \$	35 768 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		332	93	1 243	616
<b>Résultat net</b>		<b>1 146 977 \$</b>	<b>92 630 \$</b>	<b>1 334 587 \$</b>	<b>36 384 \$</b>
<b>Résultat par action (en \$)</b>					
De base		7,52 \$	0,61 \$	8,76 \$	0,24 \$
Dilué		7,51 \$	0,61 \$	8,74 \$	0,24 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>					
De base	9	152 463	151 721	152 218	151 497
Dilué		152 629	152 021	152 605	151 814

<sup>(1)</sup> Voir la note 2E pour des explications sur le retraitement rétrospectif.

<sup>(2)</sup> Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.  
**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**  
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2014			2013		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période <sup>(1)</sup>	1 146 645 \$	332 \$	1 146 977 \$	92 537 \$	93 \$	92 630 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	60 426	–	60 426	3 463	–	3 463
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	(1 395)	–	(1 395)	621	–	621
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	15 152	–	15 152	(4 510)	–	(4 510)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(1 357)	–	(1 357)	33 453	–	33 453
Impôts sur le résultat (note 11)	(2 357)	–	(2 357)	(11 532)	–	(11 532)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	70 469	–	70 469	21 495	–	21 495
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	7 885	–	7 885	(5 233)	–	(5 233)
Impôts sur le résultat (note 11)	(2 675)	–	(2 675)	1 485	–	1 485
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	5 210	–	5 210	(3 748)	–	(3 748)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	75 679	–	75 679	17 747	–	17 747
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>1 222 324 \$</b>	<b>332 \$</b>	<b>1 222 656 \$</b>	<b>110 284 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>110 377 \$</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2014			2013		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net	1 333 344 \$	1 243 \$	1 334 587 \$	35 768 \$	616 \$	36 384 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	66 911	–	66 911	912	–	912
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	(3 722)	–	(3 722)	(151)	–	(151)
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	7 965	–	7 965	(5 032)	–	(5 032)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(15 643)	–	(15 643)	53 339	–	53 339
Impôts sur le résultat (note 11)	4 567	–	4 567	(17 357)	–	(17 357)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	60 078	–	60 078	31 711	–	31 711
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(8 801)	–	(8 801)	(2 241)	–	(2 241)
Impôts sur le résultat (note 11)	49	–	49	663	–	663
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(8 752)	–	(8 752)	(1 578)	–	(1 578)
Total des autres éléments du résultat global	51 326	–	51 326	30 133	–	30 133
<b>Total du résultat global</b>	<b>1 384 670 \$</b>	<b>1 243 \$</b>	<b>1 385 913 \$</b>	<b>65 901 \$</b>	<b>616 \$</b>	<b>66 517 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2E pour des explications sur le retraitement rétrospectif.  
Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

		QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	note	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Activités d'exploitation</b>					
Résultat net pour la période		1 146 977 \$	92 630 \$	1 334 587 \$	36 384 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :					
Provenant d'I&C <sup>(2)</sup>		49 450	19 707	113 722	67 879
Provenant des ICI		-	42 993	53 513	133 074
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net		260 043	56 808	323 042	41 708
Impôts sur le résultat payés		(69 870)	(15 936)	(133 768)	(73 007)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	7	32 104	40 517	219 808	150 679
Intérêts payés :					
Provenant d'I&C		(16 299)	(1 323)	(48 310)	(24 337)
Provenant des ICI		(32 823)	(42 406)	(172 873)	(116 436)
Charge (reprise) comptabilisée à l'égard des options sur actions	8A	(345)	75	3 567	8 260
Charge (reprise) comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	8B	(3 780)	(1 640)	13 550	7 081
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(42 964)	(61 433)	(171 446)	(183 930)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		37 011	42 714	158 675	158 870
Dépréciation du goodwill	6A	-	8 000	-	56 500
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets		23 827	(10 651)	(21 907)	29 600
Gain sur cessions d'ICI avant impôts	4A	(1 619 490)	(72 996)	(1 615 358)	(72 996)
Réévaluation d'une couverture de change	15	-	-	34 697	-
Dépréciation d'investissements	6B	28 461	-	28 461	-
Autres		66 662	(33 898)	46 222	(15 856)
		(141 036)	63 161	166 182	203 473
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	12	576 569	286 054	97 961	129 720
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		435 533	349 215	264 143	333 193
<b>Activités d'investissement</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant d'I&C		(30 646)	(22 600)	(70 166)	(55 520)
Provenant des ICI		(365 920)	(658 808)	(1 522 364)	(1 545 946)
Paiements au titre des ICI		(9 154)	(9 723)	(133 135)	(43 632)
Coûts liés à une couverture de change	15	-	-	(50 000)	-
Recouvrement lié à une couverture de change	15	-	-	15 303	-
Acquisition d'entreprises	15	-	(372)	(1 762 991)	(1 925)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions	2B	(5 791)	(7 665)	8 565	(22 192)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(56 762)	(25 302)	(147 388)	(63 194)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		86 870	5 353	141 212	12 845
Augmentation des placements à court terme et à long terme		(71 131)	(47 546)	(331 623)	(114 157)
Diminution des placements à court terme et à long terme		91 928	73 120	159 290	85 294
Entrée de trésorerie nette sur cessions d'ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	4A	3 075 649	-	3 148 415	-
Entrée de trésorerie nette sur cessions d'ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4A	104 898	86 349	104 898	86 349
Paiements au titre des frais connexes à des cessions d'ICI	4A	(60 287)	-	(60 287)	-
Autres		(4 253)	(3 520)	1 226	(8 844)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		2 755 401	(610 714)	(499 045)	(1 670 922)
<b>Activités de financement</b>					
Augmentation de la dette avec recours	15	-	-	2 630 000	-
Remboursement de la dette avec recours	15	(2 630 000)	-	(2 630 000)	-
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		251 527	649 759	1 657 827	1 744 756
Remboursement de la dette avec recours provenant de Kentz		-	-	(482 393)	-
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(274 258)	(6 285)	(427 519)	(410 187)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats		56 207	58 727	230 093	159 463
Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats		-	(103 305)	-	(117 137)
Produit de l'exercice d'options sur actions		75	6 265	26 917	26 479
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	10	(36 591)	(34 901)	(146 182)	(139 415)
Autres		(21 576)	(22)	(42 160)	5 589
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(2 654 616)	570 238	816 583	1 269 548
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		10 679	2 241	11 830	1 975
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>546 997</b>	<b>310 980</b>	<b>593 511</b>	<b>(66 206)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>		<b>1 155 208</b>	<b>797 714</b>	<b>1 108 694</b>	<b>1 174 900</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>1 702 205 \$</b>	<b>1 108 694 \$</b>	<b>1 702 205 \$</b>	<b>1 108 694 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

<sup>(2)</sup> Voir la note 2E pour des explications sur le retraitement rétrospectif.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.  
SNC-LAVALIN

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	11
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	14
5. GOODWILL	18
6. COÛTS DE RESTRUCTURATION, DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS	18
7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	19
8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	20
9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	21
10. DIVIDENDES	21
11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	22
12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE	24
13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	24
14. INSTRUMENTS FINANCIERS	25
15. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ »)	26
16. PASSIFS ÉVENTUELS	30

# Groupe SNC-Lavalin inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)  
(NON AUDITÉ)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou de ses partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction et de l'exploitation et entretien, qui sont désignés collectivement « I&C », par l'entremise de son réseau de bureaux dans plus de 50 pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI » dans les présents états financiers.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception du changement d'une méthode comptable, tel qu'il est présenté à la note 2C.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Ils sont demeurés inchangés pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2014.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans les présents états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2014 de la Société.

Le 5 mars 2015, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### B) CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Au premier trimestre de 2014, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de la variation de la position des liquidités soumises à restrictions afin de fournir de l'information sur cet élément. Par conséquent, les montants de la variation de la position des liquidités soumises à restrictions de 7,7 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2013 et de 22,2 millions \$ pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2013 ont été reclassés du poste « Autres » au poste « Variation de la position des liquidités soumises à restrictions » inclus dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie.

### C) CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Au premier trimestre de 2014, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter les changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière et modifié l'indicateur du résultat de ses secteurs à présenter en remplaçant le « résultat d'exploitation » par le « résultat sectoriel avant intérêts et impôts » (le « RAII sectoriel »), tel qu'il est présenté à la note 3. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

### D) NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2014

À la suite de l'acquisition de Kentz Corporation Limited (« Kentz ») par la Société en 2014, tel qu'il est présenté à la note 15, la Société a appliqué deux nouvelles méthodes comptables liées aux : i) stocks de Kentz; et aux ii) immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz.

### E) RETRAITEMENT RÉTROSPECTIF DES CHIFFRES POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2014

Au quatrième trimestre de 2014, la Société a effectué un retraitement rétrospectif d'éléments de son compte consolidé de résultat afin de refléter une augmentation de 12,3 millions de \$ de l'amortissement des actifs incorporelles liées à l'acquisition de Kentz pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 suite à la révision de la répartition préliminaire du prix d'acquisition de Kentz Corporation Limited, tel qu'il est indiqué à la note 15.

### F) INTERPRÉTATION ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2014

L'interprétation et les modifications suivantes à la norme existante ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, (l'« IFRIC 21 ») examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- Les modifications intitulées « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés lorsque cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

L'application initiale rétrospective de l'IFRIC 21 et des modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 »), n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société le 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

- Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché », ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service » et sont applicables aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions pour lesquelles la date d'attribution est le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ou une date postérieure.
- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture pour tout regroupement d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ou une date postérieure, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou encore un actif ou un passif non financier.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### G) NORMES ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
  - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
  - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

Les modifications suivantes aux normes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et l'application anticipée est permise :

- La modification intitulée « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.
- La modification intitulée « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise* » (modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*) : i) lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci, le profit ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier; et ii) lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le profit ou la perte de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le profit ou la perte est éliminée.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- L'initiative concernant les informations à fournir (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
  - Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.
  - Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent : i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.
  - Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.
  - Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, (l'« IAS 34 ») précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et en même temps.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur : i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter les changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière. Les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont désormais : i) **Ressources, environnement et eau** (« REE »); ii) **Énergie**; iii) **Infrastructures**; et iv) **ICI**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur certains de ses sous-secteurs, notamment les sous-secteurs Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, et Environnement et eau du secteur REE, ainsi que les sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance (« O&M ») du secteur Infrastructures. Ces sous-secteurs sont considérés comme des secteurs opérationnels et ont été regroupés. Ils sont dotés de caractéristiques économiques similaires et sont semblables au chapitre des aspects suivants : la nature des services, les méthodes utilisées pour les fournir et le savoir-faire technique des employés, qui peut parfois être transféré d'un projet à un autre et qui leur permet d'être affecté à des projets de divers sous-secteurs.

Tous les secteurs et sous-secteurs sont décrits ci-après.

Le secteur **REE** comprend :

- Mines et métallurgie, qui comprend une gamme complète d'activités pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture et la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais et de produits du soufre.
- Pétrole et gaz, qui comprend des projets dans les secteurs en amont, intermédiaires et en aval (et l'infrastructure de soutien) exécutés pour d'importantes sociétés exerçant leurs activités dans l'industrie du pétrole, du gaz et des ressources, pour les aider à gérer le cycle de vie d'actifs, à partir de l'évaluation initiale jusqu'au démantèlement (dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation). Compte tenu de la façon dont le rendement de la Société est évalué, le sous-secteur Pétrole et gaz comprend tous les projets de Kentz.
- Environnement et eau, qui comprend des activités d'ingénierie dans plusieurs domaines : acoustique, qualité de l'air et changements climatiques, étude d'impact et mobilisation des collectivités, services géoenvironnementaux, évaluation et remise en état de sites, évaluation des risques et gestion des ressources hydriques.

Le secteur **Énergie** comprend des projets et des services liés à la production d'énergie hydroélectrique, nucléaire et thermique, à la production d'énergie renouvelable, à la valorisation énergétique des déchets ainsi qu'aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le secteur **Infrastructures** comprend :

- Infrastructures et construction, qui comprend des projets dans un vaste éventail de secteurs incluant : hôpitaux, transport collectif, métro, routes, ponts, aéroports, ports et havres, architecture et ingénierie d'installations (structures, mécanique, électricité), industries (pharmaceutique, agroalimentaire, sciences de la vie, automatisation, procédés industriels), ingénierie géotechnique et essais des matériaux, et infrastructures hydriques et usines de traitement de l'eau.
- Opérations et maintenance, qui fournit des solutions d'exploitation, de maintenance et de logistique en ce qui concerne des immeubles, des pavillons d'hébergement pour la main-d'œuvre, des réseaux de transport léger sur rail, des ponts, des centrales, des installations pétrolières et gazières, des navires, des autoroutes et des aéroports répartis sur environ 15 millions de mètres carrés de biens immobiliers et dans 250 000 sites d'infrastructure.

Le secteur **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure, pour lesquels de plus amples renseignements sont fournis à la note 4.

De plus, tel qu'il est présenté à la note 2C, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter en remplaçant le « résultat d'exploitation » par le « résultat sectoriel avant intérêts et impôts » (le « RAII sectoriel »). Par conséquent, la Société ne calcule plus l'intérêt imputé, qui était auparavant attribué aux secteurs autres qu'ICI à un taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excédaient les passifs courants ou vice-versa. Aussi, la Société n'inclut plus les charges financières nettes et les impôts sur le résultat dans son indicateur du résultat du secteur ICI.

En outre, par suite du changement apporté aux secteurs à présenter, la Société a révisé ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et groupes d'UGT et a réaffecté le goodwill en conséquence, tel qu'il est détaillé à la note 5.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les produits et les RAII sectoriels de la Société se présentent comme suit :

	QUATRIÈME TRIMESTRE				EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE			
	2014		2013 <sup>(1)</sup>		2014		2013 <sup>(1)</sup>	
	PRODUITS	RAII	PRODUITS	RAII	PRODUITS	RAII	PRODUITS	RAII
<b>Ressources, environnement et eau</b>								
Mines et métallurgie	261 285 \$	(34 993) \$	317 882 \$	21 113 \$	971 781 \$	(4 681) \$	1 619 764 \$	65 926 \$
Pétrole et gaz <sup>(3), (6)</sup>	1 049 437	(24 209)	184 622	19 730	1 730 075	(17 756)	555 798	(55 629)
Environnement et eau	44 010	(15 533)	36 996	(7 721)	135 692	(29 222)	144 713	(10 473)
	<b>1 354 732</b>	<b>(74 735)</b>	<b>539 500</b>	<b>33 122</b>	<b>2 837 548</b>	<b>(51 659)</b>	<b>2 320 275</b>	<b>(176)</b>
<b>Énergie</b>	<b>476 164</b>	<b>5 760</b>	<b>428 436</b>	<b>24 632</b>	<b>1 350 312</b>	<b>54 773</b>	<b>1 570 268</b>	<b>97 691</b>
<b>Infrastructures</b>								
Infrastructures et construction <sup>(4)</sup>	443 788	(102 814)	562 307	(48 607)	1 833 399	(119 174)	1 920 449	(276 661)
Opérations et maintenance	342 635	3 906	338 244	21 634	1 313 418	40 381	1 338 318	45 869
	<b>786 423</b>	<b>(98 908)</b>	<b>900 551</b>	<b>(26 973)</b>	<b>3 146 817</b>	<b>(78 793)</b>	<b>3 258 767</b>	<b>(230 792)</b>
<b>ICI <sup>(6)</sup></b>	<b>200 700</b>	<b>1 730 947</b>	<b>255 854</b>	<b>214 256</b>	<b>904 085</b>	<b>2 160 489</b>	<b>763 848</b>	<b>484 743</b>
	<b>2 818 019 \$</b>	<b>1 563 064</b>	<b>2 124 341 \$</b>	<b>245 037 \$</b>	<b>8 238 762 \$</b>	<b>2 084 810 \$</b>	<b>7 913 158 \$</b>	<b>351 466 \$</b>
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts inclus ci-dessus		951		133		1 501		769
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill (note 6A) <sup>(5)</sup>		(94 025)		(55 215)		(109 859)		(123 464)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz (note 15) <sup>(2)</sup>		(24 173)		-		(36 472)		-
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (note 15)		(6 693)		-		(62 543)		-
<b>RAII</b>		<b>1 439 124</b>		<b>189 955</b>		<b>1 877 437</b>		<b>228 771</b>
Charges financières nettes (note 7)		32 104		40 517		219 808		150 679
Résultat avant impôts sur le résultat		<b>1 407 020</b>		<b>149 438</b>		<b>1 657 629</b>		<b>78 092</b>
Impôts sur le résultat		260 043		56 808		323 042		41 708
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>1 146 977 \$</b>		<b>92 630 \$</b>		<b>1 334 587 \$</b>		<b>36 384 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>								
Actionnaires de SNC-Lavalin		1 146 645 \$		92 537 \$		1 333 344 \$		35 768 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		332		93		1 243		616
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>1 146 977 \$</b>		<b>92 630 \$</b>		<b>1 334 587 \$</b>		<b>36 384 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à l'indicateur du résultat pour les secteurs à présenter de la Société.

<sup>(2)</sup> Voir la note 2E pour des explications sur le retraitement rétrospectif.

<sup>(3)</sup> En 2013, le RAII négatif du sous-secteur de 55,6 millions \$ découlait principalement d'une révision défavorable des prévisions de coûts et d'une perte sans effet de trésorerie de 70,1 millions \$ relativement à une confirmation de réclamation reçue alléguant des pénalités de retard, toutes deux au titre d'un projet du passé à prix forfaitaire en Algérie.

<sup>(4)</sup> En 2014, le RAII négatif du sous-secteur de 119,2 millions \$ était principalement attribuable au fait que des contrats du passé à prix forfaitaire ont eu une incidence négative (montant net de 112,4 millions \$) sur la marge brute, en raison surtout d'une perte additionnelle et de révisions défavorables des prévisions des coûts liés à d'importants projets hospitaliers. Le RAII négatif du sous-secteur en 2014 s'explique également par des coûts additionnels relatifs à un projet de transport en commun au Canada au quatrième trimestre de 2014. En 2013, le RAII négatif du sous-secteur de 276,7 millions \$ était principalement attribuable : i) aux révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains projets du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier; ii) à une provision pour risque de 47,0 millions \$ comptabilisée par la Société à la suite d'une tentative inattendue de retrait de ce montant en vertu de lettres de crédit émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye; ainsi que iii) à environ 32 millions \$ pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet hospitalier d'envergure.

<sup>(5)</sup> En 2013, la dépréciation du goodwill pour les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensemble – Europe » et « Services et Ensembles – Brésil » était liée aux secteurs à présenter Infrastructures et environnement, Énergie, Pétrole et gaz et Autres secteurs à ce moment. Le RAII par secteur à présenter, tel qu'il est présenté ci-dessus, exclut le montant des coûts de restructuration et de dépréciation du goodwill.

<sup>(6)</sup> En 2014, la dépréciation d'investissements se rapportait à deux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, un dans le secteur ICI et un qui est compris dans le sous-secteur Pétrole et gaz. En 2014, le montant des pertes de valeur constatées est de 19,1 millions \$ dans le secteur ICI et de 9,4 millions \$ dans le sous-secteur Pétrole et gaz (voir note 6B).

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », son résultat net provenant d'I&C, ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink et son résultat net provenant des autres ICI puisque cette information peut être importante pour évaluer la valeur la Société.

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2014	2013	2014	2013
<b>Informations supplémentaires :</b>				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C <sup>(1)</sup>	<b>(255 569) \$</b>	(31 297) \$	<b>(300 515) \$</b>	(245 783) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :				
Provenant de l'Autoroute 407	<b>34 387</b>	41 936	<b>122 452</b>	114 065
Provenant d'AltaLink	<b>48 780</b>	39 310	<b>175 552</b>	91 779
Provenant des autres ICI :				
Provenant d'un gain net sur cession partielle d'Astoria II (note 4A)	-	36 169	-	36 169
Provenant d'une perte nette sur cession d'Ovation (note 4A)	-	-	<b>(3 126)</b>	-
Provenant d'un gain net sur cession d'Astoria (note 4A)	<b>16 664</b>	-	<b>16 664</b>	-
Provenant d'un gain net sur cession d'Altalink (note 4A)	<b>1 320 658</b>	-	<b>1 320 658</b>	-
Excluant les gains (la perte) énumérés ci-dessus <sup>(2)</sup>	<b>(18 275)</b>	6 419	<b>1 659</b>	39 538
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période</b>	<b>1 146 645 \$</b>	92 537 \$	<b>1 333 344 \$</b>	35 768 \$

<sup>(1)</sup> Voir la note 2E pour des explications sur le retraitement rétrospectif.

<sup>(2)</sup> Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des autres ICI. En 2014, la perte de valeur de 19,1 millions \$ constatée dans le secteur ICI a eu une incidence négative sur le résultat net provenant des autres ICI (voir note 6B).

## 4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

### Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

### Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited, qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

#### A) AJOUTS D'ICI ET DIMINUTIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES ICI

##### I) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

###### INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP

En février 2014, la Société a annoncé qu'InPower BC General Partnership, sa filiale en propriété exclusive, a signé avec BC Hydro une entente visant la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada, en vertu d'un contrat de 20 ans. SNC-Lavalin fournira les services d'ingénierie et de construction, alors que l'entretien de la centrale de 132 MW sera assuré par un partenariat entre SNC-Lavalin et une tierce partie.

Le financement du coût en capital du projet proviendra en partie d'une facilité de crédit à terme et de l'émission d'obligations à long terme de premier rang, les deux sans recours envers SNC-Lavalin. Le montant maximal total en capital de la facilité de crédit à terme est de 63,2 millions \$. La facilité de crédit à terme porte intérêt à un taux : i) de 4,15 % jusqu'en 2019; et ii) CDOR majoré de 1,10 % de 2019 jusqu'à l'échéance en 2021. Les obligations à long terme de premier rang émises au montant maximal total en capital de 299,2 millions \$ portent intérêt à un taux de 4,471 %, viennent à échéance en 2033 et sont présentées au titre de la dette à long terme sans recours provenant des ICI dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. À l'émission d'obligations de premier rang, un montant de 260,5 millions \$ a été investi en billets de dépôt échéant à différentes dates jusqu'en 2017.

L'investissement de SNC-Lavalin dans InPower BC General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

#### 4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

##### GRUPE IMMOBILIER OVATION (QUÉBEC) INC. (« OVATION »)

Le 30 septembre 2014, SNC-Lavalin a cédé sa participation de 100 % dans Ovation dont l'activité principale était de construire, d'exploiter et d'entretenir une salle de concert acoustique à Montréal, au Canada. SNC-Lavalin continuera de fournir à son nouveau propriétaire des services d'exploitation et d'entretien pour cette salle de concert acoustique jusqu'en 2038.

##### Perte nette sur cession d'Ovation

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	77 600 \$
Actifs nets cédés <sup>(1)</sup>	(76 257)
Perte cumulative sur les couvertures des flux de trésorerie reclassée des capitaux propres à la perte du contrôle d'Ovation	(5 475)
<b>Perte sur cession d'Ovation</b>	<b>(4 132)</b>
Impôts sur le résultat	1 006
<b>Perte nette sur cession d'Ovation</b>	<b>(3 126) \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 30 septembre 2014, les actifs nets cédés incluaient principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 2,8 millions \$ et des créances en vertu d'un accord de concession de services de 74,1 millions \$.

##### Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue en trésorerie	77 600 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(2 834)
<b>Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation</b>	<b>74 766 \$</b>

##### ASTORIA PROJECT PARTNERS LLC (« ASTORIA »)

Le 15 octobre 2014, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a cédé sa participation de 21 % dans Astoria, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné à New York. La contrepartie totale reçue en trésorerie est de 93,5 millions \$ US (104,9 millions \$ CA).

##### Gain net sur cession d'Astoria

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	104 898 \$
Valeur comptable du placement à la perte d'influence notable	(45 659)
Gain de change cumulatif découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassés des capitaux propres à la perte d'influence notable	4 557
Frais connexes à la cession et autres	(2 745)
<b>Gain sur cession d'Astoria</b>	<b>61 051</b>
Impôts sur le résultat	(44 387)
<b>Gain net sur cession d'Astoria</b>	<b>16 664 \$</b>

#### 4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

##### ALTALINK HOLDINGS, L.P. (« AHLP » OU « ALTALINK »)

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, SNC-Lavalin a cédé sa participation de 100 % dans AHLP, la société mère d'AltaLink, L.P., le propriétaire et l'exploitant de lignes de transport d'électricité et de postes électriques assujettis à des tarifs réglementés en Alberta, à Berkshire Hathaway Energy. La contrepartie totale reçue en trésorerie est de 3,1 milliards \$.

##### Gain net sur cession d'AHLP

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	3 090 939 \$
Actifs nets cédés	(1 418 132)
Perte cumulative sur les couvertures des flux de trésorerie reclassée des capitaux propres à la perte du contrôle d'AHLP	(3 731)
Frais connexes à la cession et autres	(110 637)
<b>Gain sur cession d'AHLP</b>	<b>1 558 439</b>
Impôts sur le résultat	(237 781)
<b>Gain net sur cession d'AHLP</b>	<b>1 320 658 \$</b>

##### Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue en trésorerie	3 090 939 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(17 290)
<b>Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP</b>	<b>3 073 649 \$</b>

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, les principales catégories d'actifs et de passifs d'AHLP cédés étaient les suivantes :

	1 <sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 290 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 419
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	177 375
Immobilisations incorporelles	6 835 472
Goodwill	203 786
Actifs financiers non courants	171 834
<u>Autres actifs non courants</u>	<u>252 195</u>
<b>Actifs cédés</b>	<b>7 660 371</b>
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	688 362
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	289 127
Dette à long terme sans recours	4 221 770
Autres passifs financiers non courants	66 619
Provisions et autres passifs non courants	976 361
<u>Passifs cédés</u>	<u>6 242 239</u>
<b>Actifs nets cédés</b>	<b>1 418 132 \$</b>

##### Gain sur cessions d'ICI avant impôts

Par suite des cessions d'Ovation, d'Astoria et d'AHLP au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le gain sur cessions d'ICI avant impôts présenté dans le compte consolidé de résultat de la Société se détaille comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Perte sur cession d'Ovation	(4 132) \$
Gain sur cession d'Astoria	61 051
Gain sur cession d'AHLP	1 558 439
<b>Gain sur cessions d'ICI avant impôts</b>	<b>1 615 358 \$</b>

#### 4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

##### Entrées de trésorerie nettes sur cessions d'ICI

Par suite des cessions d'Ovation, d'Astoria et d'AHLP au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les entrées de trésorerie nettes sur cessions d'ICI présentées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société se détaillent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation	74 766 \$
Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP	3 073 649
<b>Entrée de trésorerie nette sur cessions d'ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale</b>	<b>3 148 415 \$</b>
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Astoria	104 898 \$
<b>Entrée de trésorerie nette sur cession d'un ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence</b>	<b>104 898 \$</b>

#### II) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

##### **RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP**

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de train léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de train léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

##### **ASTORIA PROJECT PARTNERS II LLC (« ASTORIA II »)**

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. La Société comptabilise la participation restante de 6,2 % comme un actif financier disponible à la vente. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôts de 73,0 millions \$ (gain après impôts de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2013 par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte de l'influence notable sur cet ICI.

##### **B) VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI**

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut l'actif net suivant provenant de ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale et la valeur comptable nette de ses ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût :

	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2013
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale <sup>(1)</sup>	9 658 \$	1 132 350 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(2)</sup>	362 336 \$	448 677 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	440 809 \$	426 868 \$
<b>Valeur comptable nette totale des ICI</b>	<b>812 803 \$</b>	<b>2 007 895 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'actif net provenant d'AltaLink totalisait néant au 31 décembre 2014 (1 019,5 millions \$ en 2013).

<sup>(2)</sup> Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant aux 31 décembre 2014 et 2013.

## 5. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill au début et à la fin de l'exercice:

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	576 929 \$
Goodwill découlant de l'acquisition de Kentz conclue durant l'exercice (note 15)	2 206 856
Goodwill décomptabilisé à la cession d'AltaLink (note 4A)	(203 786)
Écarts de change découlant de la conversion, montant net	126 069
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>2 706 068 \$</b>

Aux fins du test annuel de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Tel qu'il est indiqué à la note 3, suite aux modifications apportées à ses secteurs à présenter, la Société a révisé ses UGT et groupes d'UGT et a réalloué le goodwill en conséquence. Aux 31 décembre 2014 et 2013, le goodwill de la Société a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT suivants :

UGT OU GROUPE D'UGT	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2013
AltaLink	- \$	203 786 \$
REE	130 585	-
Énergie	67 424	-
Infrastructures	172 537	-
Kentz <sup>(1)</sup>	2 335 522	-
Services et Ensembles - Europe	-	94 732
Services et Ensembles - Brésil	-	55 740
Services et Ensembles - Autres	-	197 586
O&M	-	25 085
	<b>2 706 068 \$</b>	<b>576 929 \$</b>

(1) Le goodwill acquis par SNC-Lavalin lié à l'acquisition de Kentz (voir note 15) de 2 335,5 millions \$ n'a pas été affecté à une UGT puisque la répartition du prix d'acquisition était encore préliminaire au 31 décembre 2014.

## 6. COÛTS DE RESTRUCTURATION, DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2014	2013	2014	2013
Coûts de restructuration	94 025 \$	47 215 \$	109 859 \$	66 964 \$
Dépréciation du goodwill	-	8 000	-	56 500
<b>Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill</b>	<b>94 025 \$</b>	<b>55 215 \$</b>	<b>109 859 \$</b>	<b>123 464 \$</b>
<b>Dépréciation d'investissements</b>	<b>28 461 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>28 461 \$</b>	<b>- \$</b>

### A) COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

#### COÛTS DE RESTRUCTURATION

En 2014, la Société a continué de restructurer certaines de ses activités et, en novembre 2014, a annoncé qu'elle prendrait une série de mesures pour restructurer et rationaliser certains de ses secteurs dans le cadre du plan stratégique quinquennal dont elle poursuit la mise en œuvre pour devenir une entreprise mondiale d'ingénierie et de construction de premier ordre. Au total, des coûts de restructuration de 109,9 millions \$ ont été engagés en 2014 (quatrième trimestre de 2014: 94,0 millions \$).

En 2013, la Société a engagé des coûts de restructuration de 67,0 millions \$ dans le cadre de la réorganisation de certaines de ses activités (quatrième trimestre de 2013: 47,2 millions \$).

Les coûts de restructuration constatés en 2014 et en 2013 étaient surtout liés à des indemnités de départ, à la cession de certaines activités et à la fermeture de certains bureaux.

## 6. COÛTS DE RESTRUCTURATION, DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENT (SUITE)

### DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

La réorganisation, le manque de rentabilité de certaines activités et une diminution du niveau global des activités dans les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensembles – Europe » et « Services et Ensembles – Brésil » ont entraîné une perte de valeur du goodwill totalisant respectivement 48,5 millions \$ et 8,0 millions \$ en 2013. Les valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie « Services et Ensembles – Europe » et « Services et Ensembles – Brésil » correspondent à leur valeur d'utilité et s'élevaient à 154,7 millions \$ et à 94,2 millions \$, respectivement, à la date du test de dépréciation. En 2013, le montant de la dépréciation du goodwill a été calculé en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés, basé sur des hypothèses clés telles que les flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation se situant entre 14,0 % et 14,9 %.

### B) DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2014, SNC-Lavalin a constaté des pertes de valeur liées à deux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, un investissement compris dans le secteur ICI et un investissement dans le sous-secteur Pétrole et gaz, pour un montant combiné de 28,5 millions \$. Les événements et circonstances qui ont conduit à la constatation des pertes de valeur sont principalement le recul du rendement attendu sur ces investissements, en partie dû à la détérioration de l'environnement économique de leur pays respectif. La valeur recouvrable combinée des investissements de la Société était de 3,3 millions \$ au 31 décembre 2014, alors que le solde combiné restant de pertes de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger s'élevait à 17,5 millions \$ à la même date. Les valeurs recouvrables étaient déterminées en fonction de leur valeur d'utilité. Les taux d'actualisation utilisés dans les estimations actuelles de valeur d'utilité étaient de 19,0 % pour l'investissement dans le secteur ICI et de 16,4 % pour l'investissement dans le sous-secteur Pétrole et gaz.

## 7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE	2014			2013 <sup>(1)</sup>		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL
<b>Produits financiers</b>	<b>(1 793) \$</b>	<b>(6 907) \$</b>	<b>(8 700) \$</b>	<b>(728) \$</b>	<b>(2 249) \$</b>	<b>(2 977) \$</b>
Intérêts sur la dette :						
Avec recours <sup>(2)</sup>	34 889	-	34 889	5 463	-	5 463
Sans recours :						
AltaLink	-	35 280	35 280	-	37 318	37 318
Autre	-	7 225	7 225	-	1 070	1 070
Pertes (gains) nets de change	(30 173)	(6 807)	(36 980)	7 116	(5 904)	1 212
Autre	1 469	(1 079)	390	(9 174)	7 605	(1 569)
<b>Charges financières</b>	<b>6 185</b>	<b>34 619</b>	<b>40 804</b>	<b>3 405</b>	<b>40 089</b>	<b>43 494</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>4 392 \$</b>	<b>27 712 \$</b>	<b>32 104 \$</b>	<b>2 677 \$</b>	<b>37 840 \$</b>	<b>40 517 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au quatrième trimestre de 2014, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de sa note portant sur les charges financières nettes des états financiers consolidés et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des pertes (gains) nets de change afin de fournir de l'information sur cet élément.

<sup>(2)</sup> Au quatrième trimestre de 2014, les charges financières comprenaient 24,9 millions \$ de frais de financement liés à l'acquisition de Kentz par la Société (néant en 2013).

## 7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES (SUITE)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014			2013 <sup>(1)</sup>		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL
<b>Produits financiers</b>	<b>(6 620) \$</b>	<b>(16 168) \$</b>	<b>(22 788) \$</b>	<b>(6 593) \$</b>	<b>(6 276) \$</b>	<b>(12 869) \$</b>
Intérêts sur la dette :						
Avec recours <sup>(2)</sup>	59 222	-	59 222	21 852	-	21 852
Sans recours :						
AltaLink	-	178 173	178 173	-	124 918	124 918
Autre	-	25 128	25 128	-	7 562	7 562
Pertes (gains) nets de change	(28 710)	(9 174)	(37 884)	6 654	(4 857)	1 797
Autre	15 044	2 913	17 957	(2 420)	9 839	7 419
<b>Charges financières</b>	<b>45 556</b>	<b>197 040</b>	<b>242 596</b>	<b>26 086</b>	<b>137 462</b>	<b>163 548</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>38 936 \$</b>	<b>180 872 \$</b>	<b>219 808 \$</b>	<b>19 493 \$</b>	<b>131 186 \$</b>	<b>150 679 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de sa note portant sur les charges financières nettes des états financiers consolidés et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des pertes (gains) nets de change afin de fournir de l'information sur cet élément.

<sup>(2)</sup> Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les charges financières comprenaient 37,4 millions \$ de frais de financement liés à l'acquisition de Kentz par la Société (néant en 2013).

## 8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### A) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

La reprise du coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté au quatrième trimestre de 2014 était de 0,3 million \$ (2013 : coût lié à la rémunération provenant des options sur actions de 0,1 million \$). Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 était de 3,6 millions \$ (2013 : 8,3 millions \$). Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'intérêt sans risque	-	-	-	1,15 %
Volatilité attendue du cours de l'action	-	-	-	30,26 %
Durée attendue de l'option	-	-	-	4,5 ans
Dividendes attendus	-	-	-	2,00 %

Aux quatrièmes trimestres de 2014 et 2013 et au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, aucune option sur actions n'a été attribuée aux employés en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, 1 246 800 options sur actions ont été attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société; celles-ci avaient une juste valeur moyenne pondérée de 9,28 \$ par option sur actions.

Au 31 décembre 2014, 3 179 369 options sur actions étaient en cours (2013 : 4 438 529 options sur actions), alors que 2 865 402 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société (2013 : 2 329 416 options sur actions).

### B) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2013, la Société avait 3 régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour les cadres, notamment, le régime d'UPA de 2009, le régime d'UAD de 2009 et le régime d'UAR. De plus, au premier trimestre de 2014, la Société a introduit le régime d'unités de participation en actions de 2014 (le « régime d'UPA de 2014 ») au bénéfice de certains de ses employés clés. Le régime d'UPA de 2014 est similaire au régime d'UPA de 2009 à l'exception, notamment, du fait : i) que les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la deuxième année civile suivant l'année civile au cours de laquelle l'attribution a été effectuée ; et ii) qu'en cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata.

Au 31 décembre 2014 et 2013, la Société avait aussi un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, le régime d'UAD, pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

## 8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014		2013	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'unités de participation en actions de 2014 (« Régime d'UPA de 2014 »)	237 965	47,04 \$	-	- \$
Régime d'unités de participation en actions de 2009 <sup>(1)</sup> (« Régime d'UPA de 2009 »)	-	- \$	71 564	42,68 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009 (« Régime d'UAD de 2009 »)	63 651	46,91 \$	58 650	43,01 \$
Régime d'unités d'actions restreintes (« Régime d'UAR »)	377 538	46,70 \$	325 621	41,64 \$
Régime d'unités d'actions différées (« Régime d'UAD »)	28 270	49,96 \$	40 419	41,71 \$

<sup>(1)</sup> Aucune unité n'est disponible pour des attributions futures en vertu du régime d'UAP de 2009 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La reprise de la charge de rémunération constatée au quatrième trimestre de 2014 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 3,8 millions \$ (2013 : 1,6 million \$). La charge de rémunération constatée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 13,6 millions \$ (2013 : 7,1 millions \$).

## 9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux quatrième trimestres et au cours des exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2014	2013	2014	2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	152 463	151 721	152 218	151 497
Effet dilutif des options sur actions	166	300	387	317
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	152 629	152 021	152 605	151 814

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2014, 1 369 512 options sur actions en cours (2013 : 2 985 434 options sur actions en cours) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives.

## 10. DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 146,2 millions \$ ou de 0,96 \$ par action (2013 : 139,4 millions \$ ou 0,92 \$ par action).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Dividendes à payer au 1 <sup>er</sup> janvier	- \$	- \$
Dividendes déclarés au cours de l'exercice	146 182	139 415
Dividendes payés au cours de l'exercice	(146 182)	(139 415)
<b>Dividendes à payer au 31 décembre</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## 11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite des impôts sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2014 et 2013 :

	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2013
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	19 848 \$	(47 063) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	645	2 605
Couvertures de flux de trésorerie	4 244	(2 375)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(35 634)	(24 142)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(10 897) \$</b>	<b>(70 975) \$</b>

- La composante « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante « Actifs financiers disponibles à la vente » découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante « Couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés pour la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul différé du gain ou de la perte sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

## 11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les quatrième trimestres et les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013 :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2014	2013	2014	2013
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(40 578) \$	(50 526) \$	(47 063) \$	(47 975) \$
Gains de la période courante	59 378	4 379	65 863	1 828
Reclassement en résultat net	1 048	(916)	1 048	(916)
Solde à la fin de la période	19 848	(47 063)	19 848	(47 063)
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	1 508	2 069	2 605	2 558
Gains (pertes) de la période courante	(444)	918	(1 858)	574
Impôts liés aux gains (pertes) de la période courante	404	(124)	1 511	76
Reclassement en résultat net	(951)	(297)	(1 864)	(725)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	128	39	251	122
Solde à la fin de la période	645	2 605	645	2 605
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(7 812)	(705)	(2 375)	395
Pertes de la période courante	(6 815)	(10 800)	(21 331)	(13 315)
Impôts liés aux pertes de la période courante	1 626	3 379	5 354	2 858
Reclassement en résultat net	21 967	6 290	29 296	8 283
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(4 722)	(539)	(6 700)	(596)
Solde à la fin de la période	4 244	(2 375)	4 244	(2 375)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(34 484)	(43 308)	(24 142)	(57 664)
Quote-part de la période courante	(3 530)	783	(27 292)	12 736
Impôts liés à la quote-part de la période courante	813	62	7 299	(3 353)
Reclassement en résultat net	2 173	32 670	11 649	40 603
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(606)	(14 349)	(3 148)	(16 464)
Solde à la fin de la période	(35 634)	(24 142)	(35 634)	(24 142)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(10 897) \$</b>	<b>(70 975) \$</b>	<b>(10 897) \$</b>	<b>(70 975) \$</b>

## GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les tableaux suivants fournissent un rapprochement des gains et des pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi pour les quatrième trimestres et les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE	2014			2013		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(41 063) \$	9 078 \$	(31 985) \$	(19 144) \$	4 869 \$	(14 275) \$
Gains (pertes) constatés durant la période	7 885	(2 675)	5 210	(5 233)	1 485	(3 748)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(33 178) \$</b>	<b>6 403 \$</b>	<b>(26 775) \$</b>	<b>(24 377) \$</b>	<b>6 354 \$</b>	<b>(18 023) \$</b>
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014			2013		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	(24 377) \$	6 354 \$	(18 023) \$	(22 136) \$	5 691 \$	(16 445) \$
Gains (pertes) constatés durant l'exercice	(8 801)	49	(8 752)	(2 241)	663	(1 578)
<b>Montant cumulé au 31 décembre</b>	<b>(33 178) \$</b>	<b>6 403 \$</b>	<b>(26 775) \$</b>	<b>(24 377) \$</b>	<b>6 354 \$</b>	<b>(18 023) \$</b>

## 12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités d'exploitation et présentés dans les tableaux des flux de trésorerie :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2014	2013	2014	2013
Diminution des créances clients	304 009 \$	248 \$	288 398 \$	40 011 \$
Diminution des contrats en cours	65 266	186 311	73 704	119 477
Augmentation (diminution) des autres actifs financiers courants	181 483	(68 891)	151 482	(256 865)
Augmentation des autres actifs courants	(22 787)	(44 194)	(5 234)	(29 944)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	56 202	210 929	(480 769)	327 833
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	29 148	(61 364)	20 811	(119 357)
Augmentation (diminution) des produits différés	(11 131)	62 629	21 427	(18 142)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	10 182	(4 242)	57 706	66 467
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	(35 803)	4 628	(29 564)	240
<b>Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie</b>	<b>576 569 \$</b>	<b>286 054 \$</b>	<b>97 961 \$</b>	<b>129 720 \$</b>

## 13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink <sup>(1)</sup>	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

<sup>(1)</sup> Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014, qui est la date effective de cession d'AltaLink (voir note 4A), AltaLink était une filiale de la Société.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2014, SNC-Lavalin a constaté des produits de 144,6 millions \$ (2013 : 209,5 millions \$) et de 607,8 millions \$ (2013 : 734,8 millions \$), respectivement, tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 43,0 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2014 (2013 : 61,4 millions \$) et de 171,4 millions \$ pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2014 (2013 : 183,9 millions \$), respectivement. Les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 289,0 millions \$ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 (quatrième trimestre de 2013 : 373,4 millions \$) et de 1 290,7 millions \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 (exercice terminé le 31 décembre 2013 : 1 529,9 millions \$), ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés. Par suite de la cession d'AltaLink, les produits générés par des transactions avec AltaLink réalisées après le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ont été constatés par la Société dans son compte consolidé de résultat.

### 13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 60,7 millions \$ au 31 décembre 2014 (2013 : 35,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 96,4 millions \$ au 31 décembre 2014 (2013 : 300,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 45,9 millions \$ au 31 décembre 2014 (2013 : 155,2 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

### 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre 2014 et 2013 par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2014					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN <sup>(1)</sup>	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 702 205 \$	- \$	- \$	- \$	1 702 205 \$	1 702 205 \$	
Liquidités soumises à restrictions	27 503	-	-	-	27 503	27 503	
Créances clients	-	-	1 254 360	-	1 254 360	1 254 360	
Autres actifs financiers courants	53 624	-	787 329	3 774	844 727	844 727	
ICI comptabilisés selon la méthode du coût <sup>(2)</sup>	-	347 494	93 315	-	440 809	Voir <sup>(2)</sup>	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(3)</sup>	-	-	250 769	-	250 769	275 720	
Actifs financiers non courants <sup>(3)</sup>	11 381	8 585	137 497	-	157 463	157 463	
<b>Total</b>	<b>1 794 713 \$</b>	<b>356 079 \$</b>	<b>2 523 270 \$</b>	<b>3 774 \$</b>	<b>4 677 836 \$</b>		

AU 31 DÉCEMBRE	2013					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN <sup>(1)</sup>	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 108 694 \$	- \$	- \$	- \$	1 108 694 \$	1 108 694 \$	
Liquidités soumises à restrictions	54 616	-	-	-	54 616	54 616	
Créances clients	-	-	1 106 360	-	1 106 360	1 106 360	
Autres actifs financiers courants	65 083	-	693 192	2 538	760 813	760 813	
ICI comptabilisés selon la méthode du coût <sup>(2)</sup>	-	346 700	80 168	-	426 868	Voir <sup>(2)</sup>	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(3)</sup>	-	-	300 758	-	300 758	299 002	
Actifs financiers non courants <sup>(3)</sup>	118 375	10 011	72 763	127	201 276	201 276	
<b>Total</b>	<b>1 346 768 \$</b>	<b>356 711 \$</b>	<b>2 253 241 \$</b>	<b>2 665 \$</b>	<b>3 959 385 \$</b>		

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

(2) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent principalement des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(3) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

## 14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 31 décembre 2014 et 2013 par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE		2014		
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	- \$	2 372 489 \$	2 372 489 \$	2 372 489 \$
Acomptes reçus sur contrats	-	249 521	249 521	249 521
Autres passifs financiers courants	24 070	330 422	354 492	354 492
Avances liées à des arrangements de financement de contrats <sup>(1)</sup>	-	319 321	319 321	325 988
Provisions	-	65 587	65 587	65 587
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(2)</sup>	-	887 366	887 366	999 925
Autres passifs financiers non courants	3 187	6 270	9 457	9 457
<b>Total</b>	<b>27 257 \$</b>	<b>4 230 976 \$</b>	<b>4 258 233 \$</b>	

AU 31 DÉCEMBRE		2013		
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	- \$	2 145 755 \$	2 145 755 \$	2 145 755 \$
Acomptes reçus sur contrats	-	226 028	226 028	226 028
Autres passifs financiers courants	14 902	396 326	411 228	411 228
Avances liées à des arrangements de financement de contrats <sup>(1)</sup>	-	87 188	87 188	93 534
Provisions	-	22 723	22 723	22 723
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(2)</sup>	-	4 163 037	4 163 037	4 274 644
Autres passifs financiers non courants	2 016	123 028	125 044	125 044
<b>Total</b>	<b>16 918 \$</b>	<b>7 164 085 \$</b>	<b>7 181 003 \$</b>	

(1) La juste valeur des avances liées à des arrangements de financement de contrats a été estimée en utilisant l'approche par le marché, qui se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché portant sur des passifs similaires ou comparables.

(2) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant les mêmes modalités.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

## 15. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ »)

Le 22 août 2014, la Société a complété l'acquisition de Kentz, un fournisseur mondial de solutions spécialisées en ingénierie, qui offre des services de qualité supérieure en ingénierie, approvisionnement et construction, en gestion de la construction, et de l'assistance technique aux clients des secteurs pétroliers et gazières. Kentz comprend Valerus Field Solutions (« Valerus »), un fournisseur de solutions intégrées pour installations pétrolières et gazières de surface ayant son siège aux États-Unis. Kentz a acquis Valerus le 3 janvier 2014.

## 15. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ ») (SUITE)

Pour financer cette acquisition, SNC-Lavalin a conclu en juin 2014 une convention de crédit d'acquisition non renouvelable avec recours (la « facilité de crédit d'acquisition ») pour un montant total de 2 750 millions \$ composé des éléments suivants : i) un crédit-relais pour vente d'actif de 2 550 millions \$, échéant au plus tard en décembre 2015; et ii) un emprunt à terme de 200 millions \$, échéant au plus tard en juin 2016. Les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif et de l'emprunt à terme portaient intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. Selon les modalités de la facilité de crédit d'acquisition, SNC-Lavalin devait effectuer un remboursement obligatoire du solde impayé d'emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit d'acquisition à la réception par SNC-Lavalin du produit net de la disposition de certains de ses ICI, incluant AltaLink. La facilité de crédit d'acquisition devait servir exclusivement à financer l'acquisition de Kentz ainsi que les dettes, les frais et les dépenses connexes.

La facilité de crédit d'acquisition était engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours (à l'exclusion d'emprunts contractés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif) sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit d'acquisition, ne dépassant pas une certaine limite. Les clauses restrictives financières de la facilité de la Société ont été modifiées pour exclure les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif de la définition de la dette nette avec recours.

En cas de défaut, la facilité de crédit d'acquisition était assujettie aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

En août 2014, en lien avec l'acquisition de Kentz, la facilité de crédit renouvelable non garantie avec recours (la « facilité de crédit ») conclue par la Société en décembre 2013 a été modifiée afin : i) d'augmenter le montant engagé de 3 500 millions \$ à 4 250 millions \$ qui peut être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 800 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance; et ii) de prolonger l'échéance de la facilité de crédit de décembre 2016 à août 2017, comprenant une option de prolongation annuelle pour une période de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

En septembre 2014, la Société a modifié la facilité de crédit d'acquisition conclue en juin 2014 en annulant l'emprunt à terme de 200 millions \$, alors que tous les autres termes de la facilité de crédit d'acquisition sont demeurés inchangés. De plus, la Société a utilisé une portion de sa facilité de crédit pour financer l'acquisition de Kentz.

En décembre 2014, à la suite de la cession d'AltaLink, la Société a remboursé intégralement le solde impayé de la facilité de crédit d'acquisition, qui a alors été annulée.

Le tableau suivant présente un rapprochement des fonds utilisés pour l'acquisition de Kentz, comme suit :

	FACILITÉ DE CRÉDIT D'ACQUISITION	FACILITÉ DE CRÉDIT	TOTAL
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	- \$	- \$	- \$
Montants prélevés	2 550 000	80 000	2 630 000
Montants remboursés	(2 550 000)	(80 000)	(2 630 000)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

En juin 2014, en relation avec l'entente d'acquisition de Kentz, SNC-Lavalin a contracté une couverture de change afin de couvrir le risque de change de la transaction. Cette couverture de change était classée dans la catégorie « Dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie » et était évaluée à sa juste valeur; les gains et les pertes découlant de réévaluations périodiques et qui ne se qualifiaient pas pour la comptabilité de couverture ont été constatés dans le résultat net et inclus au poste « Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration » dans le compte consolidé de résultat de la Société. Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration étaient comme suit :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2014	2013	2014	2013
Réévaluation d'une couverture de change	- \$	- \$	34 697 \$	- \$
Honoraires et autres coûts connexes	6 693	-	27 846	-
<b>Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration</b>	<b>6 693 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>62 543 \$</b>	<b>- \$</b>

## 15. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ ») (SUITE)

Les frais connexes à l'acquisition étaient de néant au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2014 et de 52,8 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Les coûts d'intégration étaient de 6,7 millions \$ au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2014 et de 9,7 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

L'acquisition de Kentz a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et Kentz a été consolidée à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. L'acquisition de Kentz conclue par SNC-Lavalin portait sur la totalité des actions avec droit de vote de Kentz.

Le prix d'acquisition lié à l'acquisition de cette entreprise s'est établi à 2,1 milliards \$. La répartition préliminaire du prix d'acquisition et la contrepartie totale payée en trésorerie sont présentées ci-dessous. Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2014, la Société a modifié la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition.

22 AOÛT 2014	RÉPARTITION PRÉLIMINAIRE DU PRIX D'ACQUISITION	NOTE	AJUSTEMENTS <sup>(1)</sup>	RÉPARTITION DU PRIX D'ACQUISITION RÉVISÉE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 605 \$		– \$	310 605 \$
Créances clients	479 590	A	(93 837)	385 753
Contrats en cours	189 405	A	38 655	228 060
Autres actifs courants	210 130	A	7 054	217 184
Autres actifs non courants	110 840	A	10 656	121 496
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz <sup>(2)</sup>	–	B	319 951	319 951
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	(885 960)	C	(222 586)	(1 108 546)
Dettes à court terme	(495 175)		–	(495 175)
Passifs non courants et participations ne donnant pas le contrôle	(104 272)	D	(8 316)	(112 588)
Passifs nets identifiables de l'entreprise acquise	(184 837)		51 577	(133 260)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles <sup>(2), (3)</sup>	2 258 433		(51 577)	2 206 856
<b>Prix d'acquisition total</b>	<b>2 073 596 \$</b>		<b>– \$</b>	<b>2 073 596 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les ajustements comprennent des reclassements de présentation.

<sup>(2)</sup> Le montant du goodwill déterminé selon la répartition préliminaire du prix d'acquisition comprenait les immobilisations incorporelles identifiables, qui sont maintenant présentées séparément au poste « Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz » dans la répartition du prix d'acquisition révisée.

<sup>(3)</sup> Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur les immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables acquises et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur affectée aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises et aux passifs repris repose sur les hypothèses faites par la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les flux de trésorerie futurs attendus des immobilisations incorporelles, soit le carnet de commandes, les relations clients et les marques de commerce. Le montant total du goodwill dont on s'attend à ce qu'il soit déductible fiscalement est de 397,1 millions \$.

Le prix d'acquisition total lié à l'acquisition de Kentz inclus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie se présente comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Prix d'acquisition total, tel qu'il est indiqué ci-dessus	2 073 596 \$
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition, tel qu'il est indiqué ci-dessus	310 605
<b>Prix d'acquisition total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition, inclus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie</b>	<b>1 762 991 \$</b>

## 15. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ ») (SUITE)

Le tableau ci-dessus présente l'évaluation préliminaire, par la direction, de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris selon les estimations les plus probables et tenant compte de toute l'information et les données disponibles. La Société venant tout juste d'acquérir Kentz, il n'est pas possible au prix d'un effort raisonnable de répartir le prix d'acquisition de manière définitive au 31 décembre 2014. La comptabilisation du regroupement des deux entreprises devrait être complétée aussitôt que la direction aura colligé toute l'information disponible pertinente et jugée nécessaire pour finaliser cette répartition. Ce processus pourrait résulter en un transfert d'un montant vers ou en provenance des actifs acquis, des passifs repris ou du goodwill au cours d'une telle période d'évaluation, qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Pendant cette période, la Société ajustera de manière rétrospective les montants provisoires constatés à la date d'acquisition pour refléter les nouvelles données obtenues relativement aux faits et circonstances qui prévalaient et qui, s'ils avaient été connus à la date d'acquisition, auraient eu une incidence sur l'évaluation de ces montants. En outre, étant donné que la Société est toujours en train de finaliser l'évaluation de l'actif acquis et du passif repris à la date d'acquisition, la répartition finale du prix d'acquisition pourrait varier de manière importante des montants présentés ci-dessus.

Les principaux ajustements apportés à la répartition préliminaire du prix d'acquisition sont les suivants :

### A. Actifs liés aux projets

La Société a ajusté la valeur initiale des actifs liés aux projets, comme les créances clients et les contrats en cours, pour refléter les nouvelles données obtenues relativement aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition en ce qui concerne ces projets.

### B. Immobilisations incorporelles

La Société a déterminé la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises, qui sont décrites ci-dessous.

### C. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

La Société a ajusté la valeur initiale attribuée à certaines dettes fournisseurs et à d'autres passifs courants, principalement les passifs liés aux projets et la tranche à court terme de certaines provisions existant à la date d'acquisition.

### D. Passifs non courants et participations ne donnant pas le contrôle

Cet ajustement représente principalement l'incidence sur le passif d'impôt sur le résultat différé des ajustements mentionnés ci-dessus, ainsi que les ajustements apportés à la juste valeur de certaines provisions existant à la date d'acquisition.

Le 22 août 2014, SNC-Lavalin a conclu son acquisition de Kentz, qui a donné lieu à une constatation d'immobilisations incorporelles par la Société.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz :

	CARNET DE COMMANDES	RELATIONS CLIENTS	MARQUES DE COMMERCE	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	– \$	– \$	– \$	– \$
Acquisitions provenant d'un regroupement d'entreprises	102 680	192 837	24 434	319 951
Écarts de change	5 913	11 104	1 407	18 424
Solde au 31 décembre 2014	108 593 \$	203 941 \$	25 841 \$	338 375 \$
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	–	–	–	–
Dotations à l'amortissement	24 427	10 230	1 815	36 472
Écarts de change	557	234	41	832
Solde au 31 décembre 2014	24 984 \$	10 464 \$	1 856 \$	37 304 \$
<b>Valeur comptable nette :</b>				
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>83 609 \$</b>	<b>193 477 \$</b>	<b>23 985 \$</b>	<b>301 071 \$</b>

## 15. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ ») (SUITE)

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

Les produits consolidés, le RAII sectoriel consolidé et le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour le quatrième trimestre de 2014 comprennent environ 936,9 millions \$, 80,1 millions \$ et 56,9 millions \$, respectivement, provenant de l'acquisition de Kentz conclue par SNC-Lavalin au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Les produits consolidés, le RAII sectoriel consolidé et le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 comprennent environ 1 278,6 millions \$, 110,8 millions \$ et 75,5 millions \$, respectivement, provenant de l'acquisition de Kentz conclue par SNC-Lavalin au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Si l'acquisition de Kentz et le financement connexe avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les produits et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin non audités consolidés pro forma de SNC-Lavalin auraient été d'environ 9 978,0 millions \$ et 1 255,9 millions \$, respectivement. Ces montants non audités pro forma sont des estimations fondées sur les résultats de l'entreprise acquise avant la date d'acquisition par SNC-Lavalin qui ne devraient en aucun cas être considérés comme une indication des résultats futurs consolidés de SNC-Lavalin.

## 16. PASSIFS ÉVENTUELS

### A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

#### Accusations et enquêtes de la GRC

Le 19 février 2015, la Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») et le Service des poursuites pénales du Canada ont porté des accusations contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. Chacune des entités fait face à un chef d'accusation de fraude en vertu de l'article 380 du *Code criminel* et à un chef d'accusation de corruption en vertu de l'article 3(1)(b) de la *LCAPE* (les « accusations »). Ces accusations font suite à une enquête officielle de la GRC (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction entre 2001 et 2011. Dans le cadre de cette enquête, aussi appelée projet Assistance par la GRC, des accusations au criminel ont été portées contre deux anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la *LCAPE*, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du *Code criminel*, ainsi que de violation du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada. En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir l'issue définitive de ces accusations, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement à ces accusations, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

## 16. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La GRC mène aussi actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *LCAPE*, ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord (l'« enquête de la GRC »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la *LCAPE*. Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à cette enquête de la GRC, celle-ci pourrait donner lieu à des accusations au criminel contre la Société ou certaines de ses filiales en vertu de la *LCAPE* et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations.

Les accusations et l'enquête de la GRC, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations et l'enquête de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

### Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, la Société et certaines de ses filiales ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, tel qu'il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du *Code criminel* ou de la *LCAPE*, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public.

### Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, certaines des autres sociétés affiliées de la Société demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

## 16. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

### Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et au sujet d'autres questions. En outre, Pierre Duhaime et Riadh Ben Aissa, d'anciens employés de la Société, ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec. Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, M. Ben Aissa a inscrit un plaidoyer de culpabilité au Tribunal pénal fédéral suisse à certaines accusations criminelles portées contre lui. Ces accusations faisaient suite à une longue enquête menée par les autorités suisses et à la détention, depuis avril 2012, de M. Ben Aissa par les autorités suisses. La Société a été reconnue partie lésée dans le cadre de la procédure suisse et s'est vu reconnaître à cet égard le droit de recouvrer certaines sommes.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tels que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

L'issue des enquêtes ou des accusations susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces accusations, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes ou accusations (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces accusations ou enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

En raison des incertitudes entourant l'issue des accusations et de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces accusations ou enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

### **B) RECOURS COLLECTIFS**

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire.

## 16. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres diverses baisses du cours des actions.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesse limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesse à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

### C) AUTRES

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs. SNC-Lavalin, entre autres parties, a déposé un avis d'appel de cette décision de la Cour supérieure pour contester le fondement juridique et le partage des responsabilités. En vertu du jugement de la Cour, SNC-Lavalin assumerait environ 70 % des dommages-intérêts, dont une part importante devrait être recouvrée auprès des assureurs externes de la Société. En plus de l'appel de cette décision, des recours en garantie ont été déposés contre une autre partie, ce qui pourrait réduire la part des dommages-intérêts de SNC-Lavalin.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de l'appel interjeté par la Société, de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, de déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans cette affaire.

## 16. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, y compris les réclamations présentées, notamment, par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et (ou) du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.